



UNION EUROPEENNE

**Conseil permanent de l'OSCE No. 1219
Vienne, 7 mars 2019**

**Déclaration de l'UE à l'occasion de la journée zéro
discrimination**

A l'occasion de la journée zéro discrimination, qui a eu lieu le 1^{er} mars, l'Union européenne rappelle avec force que la lutte contre toutes les formes de discriminations est indispensable pour assurer le plein respect du principe inaliénable selon lequel tous les êtres humains naissent égaux en dignité et en droits - principe consacré par l'article 1^{er} de la Déclaration universelle des droits de l'Homme dont nous venons de célébrer le 70^{ème} anniversaire.

Les agressions ou les crimes motivés par le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance, les discours de haine ainsi que la discrimination en raison de l'origine, de la religion, de l'orientation sexuelle, du genre, de l'âge et du handicap, constituent des violations graves des principes fondamentaux de l'UE, comme de l'OSCE. Personne ne doit être discriminé en raison de ce qu'il est, de qui il aime et de ce en quoi il croit.

Il nous revient donc de lutter sans faiblesse et de manière universelle contre toutes les discriminations, qui sont toutes également condamnables, quels qu'en soient les fondements. C'est pourquoi le principe de non-discrimination est l'un des principes fondateurs de l'Union européenne, qui a agi avec détermination dans ce domaine, par exemple en adoptant des textes législatifs relatifs à la lutte contre le racisme, ainsi qu'à la discrimination sur la base de la religion ou des convictions sur le lieu de travail.

En 2007, à Madrid, tous les Etats participants de l'OSCE ont reconnu l'importance d'adopter une approche globale pour combattre efficacement toutes les formes de discrimination. Dans un contexte marqué par une montée de l'intolérance, nous devons collectivement redoubler d'efforts pour mieux combattre les discriminations,

avec l'aide également du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme (BIDDH), dont nous soutenons pleinement les activités.

La Macédoine du Nord*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; le Liechtenstein, pays de l'AELE membre de l'Espace économique européen; ainsi que la République de Moldavie, la Géorgie, Andorre et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* La Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.